

**MAIRIE
DE
CRESPIAN
30260**

Tél. 09 71 32 64 53 ou 04 66 77 68 51

Tél./Fax : 04 66 77 81 51

Mail : mairiedecrespian@wanadoo.fr

A R R E T E de Monsieur le Maire n° 34/2020

Portant délégation de fonctions au 2^{ème} adjoint

La Maire de la commune de CRESPIAN, Gard,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2122-18,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 23 mai 2020, fixant à trois le nombre des adjoints au maire,

Vu le procès-verbal de l'élection et de l'installation de Monsieur Didier BROS en qualité de 2^{ème} adjoint au Maire, en date du 23 mai 2020,

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale du service administratif il est nécessaire de prévoir une délégation de fonction à Monsieur Didier BROS, à compter du 1^{er} juin 2020, en cas d'absence ou empêchement de la Maire ou des adjoints.

ARRETE

Article 1 : En application de l'article L 2122-18 du Code général des collectivités territoriales, Mr Didier BROS, 2^{ème} adjoint au Maire, est délégué aux affaires administratives, cadre de vie, environnement et aux affaires concernant l'assainissement, les réseaux, les travaux, la voirie et la sécurité routière et assurera en nos lieu et place et concurremment avec nous, les fonctions et missions relatives aux questions financières, d'urbanisme et affaires administratives.

Article 2 : Délégation est donnée à Mr Didier BROS, 2^{ème} adjoint au Maire pourra d'autre part, légaliser les signatures, authentifier les copies, délivrer tous certificats et signer tous documents administratifs relatifs au service communal dont il a les délégations. Ces fonctions seront comme celles prévues à l'article 1er ci-dessus, assurées concurremment avec nous.

Article 3 : Copie du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Préfet, ainsi qu'une expédition à Monsieur le Trésorier.

Fait à CRESPIAN, le 16 juin 2020

La Maire,
Pascale CAVALIER

